

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



Juillet 2026

Le prochain Reflet sera
disponible au mois de septembre 2026



Saint-Liboire



Saint-Liboire

WWW.ST-LIBOIRE.CA

Conseil Municipal

Maire : Yves Winter

Poste 1 : Marie-Josée
Deaudelin

Poste 2 : Michael Bazinet

Poste 3 : Claude Vadnais

Poste 4 : Kevin Baillargeon

Poste 5 : Serge Desjardins

Poste 6 : Martine Bachand



**LES SÉANCES DU CONSEIL
SONT GÉNÉRALEMENT
TOUS LES PREMIERS
MARDI DU MOIS, SAUF
EXCEPTIONS**

Coordonnées de la municipalité



Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél : 450-793-2811 - Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2810**

Bibliothèque municipale



Téléphone : 450-793-4751

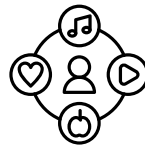
Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture

Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30
Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30
Jeudi : 8h00 à 12h00
Samedi : 9h30 à 11h30 le premier samedi de chaque mois

<http://www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/fr>

Loisirs de St-Liboire inc



Téléphone : 450-793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca
Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Saint-Liboire

WWW.ST-LIBOIRE.CA

Services municipaux

Sylvain Laplante
DG et Greffier Trésorier

Gabriel Stein
Philippe Boisvert-Benoit
Inspecteurs en bâtiment

Guylaine Bilodeau
Trésorière adjointe

Stefany Bunel
Adjointe administrative -
Communications

Julie Poirier
Adjointe administrative

Alexandra Duquette
DGA et greffière adjointe

Jonathan Avar
Chef d'équipe de voirie

Mathieu Grégoire
Employé de voirie

Sébastien Rosa
Employé de voirie

Audrey Lapierre
Employée de voirie

Jean-François Demers
Directeur incendie

Serge Desjardins
Service de premiers répondants

LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS VOUS INFORME

AUX PERSONNES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC



RAPPEL LECTURE COMPTEUR D'EAU

Comme chaque année, il est temps de procéder à la lecture des compteurs d'eau. Par la présente, vous êtes informés que les employés du Service des travaux publics sont autorisés à accéder à votre propriété afin d'effectuer cette opération. Cette visite aura lieu au cours des mois d'août ou de septembre.

Votre compteur d'eau doit être accessible en tout temps



Nous vous demandons également de respecter les consignes suivantes :

- Assurez-vous qu'aucune clôture ne bloque l'accès à votre propriété;
- Veuillez enlever tout obstacle bloquant l'accès à votre compteur d'eau;
- Vérifiez qu'aucun chien ne nuit au travail de lecture – gardez-le attaché;
- Si l'accès est impossible, veuillez-nous en aviser par courriel à l'adresse : reception@st-liboire.ca et nous transmettre la lecture du compteur.

Prendre note que des frais de retard de 75 \$ s'appliquent pour toute lecture manquante 15 jours suivant la réception de l'avis de passage.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION

BIBLIO

SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



NOUVELLES ACQUISITIONS:

Romans adulte

Alertes : la face cachée du meurtre de Marilou Magloire / Seymour, Johanne

L'intruse / McFadden, Freida

Les méchants meurent toujours à la fin / Meunier, Hugo

Comme un goût de miel. Tome 1/ Tremblay-D'Essiambre, Louise

Roman Jeunesse

Les Légendaires, l'aventure dont tu es le héros. À la poursuite de l'artimage / Danjou, Ludovic

Journal d'un noob. 1 à 7 / Cube Kid

CACArc-en-ciel rêve en couleur / Petit, Richard

Minecraft, chroniques de l'épée de pierre. 1, Chaos dans le code / Eliopulos, Nick

Albums

Petit poussin et le secret du sommeil / Doyle, Malachy

Harley le héros : l'histoire d'un chien d'assistance / Collins, Peggy

Les vers de terre d'Esther / Loppinot, Dominique de

Quelle idée magnifique! / Spires, Ashley

Quel génie! / Spires, Ashley

Chhht! / Grindley, Sally



Suivez-nous sur Facebook

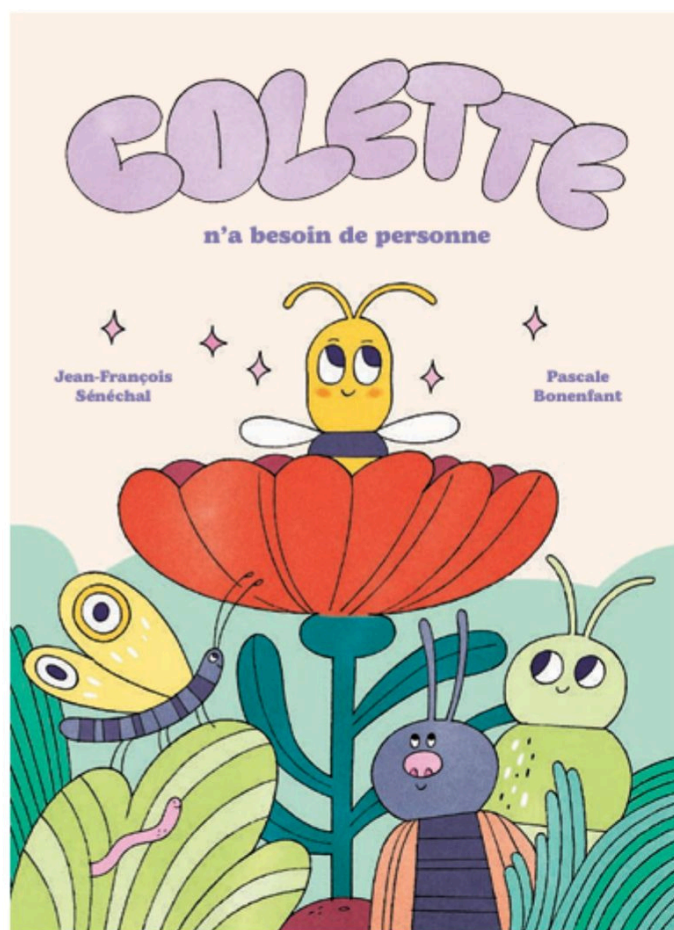
Du 8 juin au 3 septembre

**Une histoire à découvrir pas à pas
le long de la clôture du terrain des Loisirs.**

**Club
de lecture
d'été
TD
2026**

**Rejoignez-nous
sur le Sentier
des contes du
Club de lecture
d'été TD**

Lisez une histoire en
plein air en vous promenant
au fil des pages!



Colette n'a besoin de personne, écrit par Jean-François Sénéchal et illustré par Pascale Bonenfant, est utilisé avec la permission de Comme des géants. © 2024



**Club
de lecture
d'été
TD
2026**



Du 22 juin au 20 août

**Tu recevras une trousse avec:
1 autocollant avec code d'accès web
1 feuille d'autocollants
Un carnet de lecture selon ton âge**



le tirage se tiendra le 24 août

Tout le matériel est remis gratuitement lors de l'inscription

Pour information: 450-793-4751



La bibliothèque sera fermée

du

20 au 30 juillet

De retour le 3 août

Bonnes vacances!

Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures : bingo, cartes, jeux divers reprendront à la mi-septembre.

L'activité de mise en forme reprendra à la mi-septembre.

Dîner-anniversaire

16 juillet : Restaurant Au Vieux-Duluth

Le 20 août : Restaurant Scores

Le 17 septembre : Restaurant Au Vieux-Duluth

Les membres recevront un appel.



La saison de pétanque 2026

La saison a débuté le 18 mai et se terminera par le souper-reconnaissance le 14 septembre.

À tous les lundis, à compter de 19h00, nous pratiquons ce sport en toute convivialité. Le prix pour la saison incluant le souper : 25\$. Nous avons 56 inscriptions. Vous aimeriez vérifier votre intérêt pour ce jeu. Présentez-vous un lundi soir... il vous en coûtera 2\$.

Pour informations : Denise Heine 450-793-2396

Bienvenue à toutes et à tous!

La danse avec Michel Gazaille et Christiane Blais à la salle communautaire Jean XXIII reprendra à la mi-septembre.

Le 50^e anniversaire de la Fadoq de Saint-Liboire

Une date à inscrire à votre agenda : le 1^{er} novembre 2026.

Les membres pourront inviter des amis pour cet événement festif.

Des informations vous seront transmises au cours des prochains mois.

Le CA de la Fadoq

Gérald Miron, président

Nicole Cornellier, vice-présidente

Denise Heine, secrétaire

Christiane Blais, trésorière

Mirelle Brodeur, administratrice

Christiane Lauzon, administratrice

Mario Pronovost, administrateur



Le comité des aînés de Saint-Liboire

Les activités intérieures reprendront le 18 septembre

Les prochains voyages 2026



- 16 juillet : Une croisière de quatre heures sur le fleuve Saint-Laurent, souper gastronomique et feux d'artifice
- 12-13 août : Dîner au Parlement de Québec , Séjour au Petit Manoir du Casino qui comprend une nuitée et trois repas, une ou des visites au Casino selon votre désir, une visite à Baie Saint-Paul et un souper à Québec
- 12 sept. : Titanique avec Véronique Claveau, à la salle Albert-Rousseau, à Québec et souper à Québec
- 21 août : Souper au golf de Saint-Mathieu de Beloeil et pièce de théâtre Bienvenue à Saint-Déclin!

Les voyages sont complets mais si cela vous intéresse, laissez votre nom. Il y a souvent des voyageurs qui doivent annuler à la dernière minute par maladie, hospitalisation, ...

Pour informations et réservations : Jocelyne St-Georges au 450-223-4108

Date à mettre à l'agenda

Le 29 août : Dîner de l'amitié au parc des bénévoles à 11h30



Le comité des aînés

Yves Winter, Marie-Josée Deaudelin, Martine Bachand
Georgette Meunier, Denis Chabot, Pierre Heine, Denise Heine



Saint-Liboire

Le comité des aînés invite toutes les personnes de 50 ans et plus

Le 29 août, à 11h30

Au Parc des Bénévoles

Bienvenue à cette activité gratuite!

Dîner d'amitié

(hot-dogs, crudités, salades, desserts)

Épluchette de maïs

Jeux divers : pétanque, poches, quilles sur gazon,...

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire Et le comité de pastorale paroissial



C'est la pause estivale! Le comité de pastorale paroissial tient à remercier les catéchètes, les bénévoles, et vous tous qui cheminez, dans la foi. Merci pour la belle année passée en votre compagnie!

Seigneur notre Dieu, nous te remercions pour les personnes qui nous entourent d'amour, qui nous aident à grandir, à te connaître et à te rencontrer dans la prière.
Merci, Seigneur, pour tout ce que tu nous offres :
la joie, l'amitié, le pardon, et le bonheur de vivre et de grandir.
Tu nous aimes,
et tu aimes tous les habitants de la terre.

Aide-nous à grandir dans l'amour.
Apprends-nous à mieux aimer nos parents,
nos frères et nos sœurs,
ainsi que les personnes proches de nous
et celles que nous ne connaissons pas encore.
Nous te le demandons par Jésus,
le Christ, notre Seigneur.
Amen.

Prière extraite de « Fais jaillir la vie ».

Bon été!

Merci à la chorale et à notre organiste Guillaume Ross!

Grâce à vous, nos célébrations sont plus priantes et plus vivantes. Merci beaucoup, bonne pause estivale et au plaisir de vous écouter de nouveau en septembre.

La paroisse de St-Liboire recherche des BÉNÉVOLES pour faire l'animation et/ou les lectures, faire le service

à l'autel et donner la communion aux messes dominicales. Les derniers bénévoles qui nous restent sont vieillissants et peu nombreux, nous avons besoin de personnes pour les remplacer.

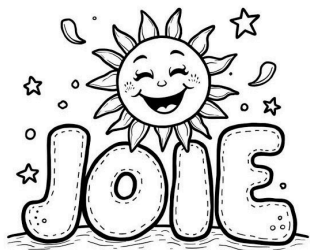
Pour plus d'information : Lucile Morin au 450-793-4232

Nous vous remercions d'avance pour votre implication.



Rappelons-nous que Dieu ne prend jamais de pause, Il est toujours là pour nous.

Les 10 commandements de la joie



1. La joie de Dieu tu demanderas, chaque matin fidèlement
2. Calme et sourire montreras, même en cas de désagrément
3. En ton cœur, tu rediras : « Dieu qui m'aime est toujours présent »
4. Sans cesse, tu t'appliqueras à voir le bon côté des gens.
5. La tristesse tu banniras, de toi impitoyablement
6. Plainte et critique éviteras, il n'est rien de plus déprimant
7. À ton travail tu t'emploieras, d'un cœur joyeux allégrement
8. Aux visiteurs réserveras, un accueil toujours bienveillant
9. Les souffrants tu reconforteras en t'oubliant totalement
10. En répandant partout la joie, tu l'auras pour toi sûrement



Comité de la circulation routière



PARTAGE DE LA ROUTE

Un simple mot: PATIENCE, respirez et expirez

Dans les prochains jours, ces grosses bêtes se promèneront sur les routes.

Nous vous demandons de la **PATIENCE**, prudence, **TOLÉRANCE** et **VIGILANCE**



Et en parlant de partage de la route, il y a d'autres bêtes plus petites qu'on ne doit pas négliger.

RESPIREZ et EXPIREZ.

S'il y a un véhicule devant vous en sens inverse et qu'un cycliste est devant vous, vous devez vous arrêter et laisser passer le véhicule avant de faire le 1.5 mètre entre vous et le cycliste.

C'EST POUR SA SÉCURITÉ



Et respectez la distance
de 1.5 mètre.

Le comité de la circulation routière vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une saison printanière sécuritaire!

Membres : Marie-Josée Deaudelin, Lise Tremblay, Mélanie Brodeur, Véronique Duguay et Serge Desjardins

Es-tu
disponible
pour travailler
à l'écocentre de
Saint-Hyacinthe
et d'Acton Vale?



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

DEVIENS PRÉPOSÉ AUX ÉCOCENTRES

RESPONSABILITÉS

- Évaluer les matières reçues (type et volume)
- Accueillir, informer et diriger les usagers
- Assurer la propreté des lieux et le respect des normes de sécurité
- Veiller au bon fonctionnement du site (usagers, conteneurs, entrepreneurs)
- Compléter et transmettre les rapports journaliers
- Surveiller les entrées et sorties sur le site, en assurer l'accessibilité et la sécurité

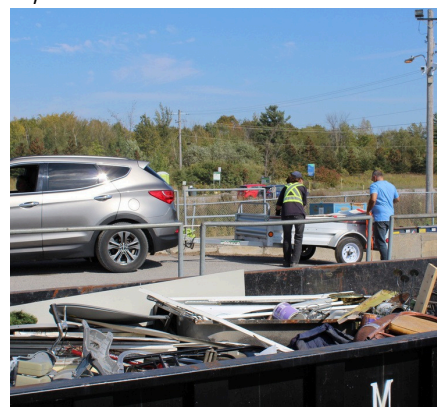


HORAIRE

- Dès maintenant jusqu'au 29/11/2026
- Samedis et dimanches

SALAIRE

➤ 21.02 \$/heure



Transmets ton c.v. au :
dgriam@riam.quebec

Des questions ? 450 774-2350



Tous les chiens doivent être maintenus en contrôle au moyen d'une laisse lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur terrain. Lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, il doit y avoir un dispositif (attache, laisse, clôture, enclos etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.



Tous les chiens de la ville ou de la municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA de Drummond (SPAD). Les droits annuels doivent être acquittés et votre chien doit porter la licence en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur de votre résidence.



Tout animal domestique constitue une nuisance s'il se trouve sur un terrain sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant dudit terrain. Tous les chiens qui se retrouvent sur la voie publique doivent être tenus en laisse (longueur maximale de 6 pieds) par une personne avec les capacités physiques de le contrôler.



Les matières fécales doivent être ramassées dans un délai raisonnable afin que les odeurs ne causent pas de nuisances au voisinage.



Les lieux où sont gardés des animaux de ferme doivent être clôturés, et lesdites clôtures doivent être maintenues en bonnes conditions et construites de façon à contenir les animaux.

Dans un souci d'assurer le bon voisinage et la courtoisie, la SPA de Drummond, en concert avec votre ville ou municipalité, demande à la population d'opter pour les comportements suivants :

- 🐾 Ramasser les matières fécales immédiatement sur un terrain privé ou la voie publique
- 🐾 Toujours avoir le plein contrôle de votre chien sans exception

Et d'éviter les comportements suivants :

- 🐾 Promener plus de deux chiens à la fois
- 🐾 Passer près des autres citoyens avec votre chien (plusieurs craignent les chiens)
- 🐾 Approcher un chien que vous ne connaissez pas

Merci et nous vous souhaitons un bel été !

**Aidez-nous
à les aider !**



info@spad.ca | www.spad.ca
Tél. 819 472-5700
Télec. 819 472-1700
Sans frais 1 855 472-5700

1605, rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5



Saint-Liboire

Retrouvez ici quelques points d'information importants rédigés par M. Yves Winter, et publiés sur la page Facebook de la municipalité.

Bonjour à vous tous citoyens et citoyennes de Saint-Liboire.

Suite à plusieurs énoncés émis sur les réseaux sociaux, je crois qu'il devient important de faire quelques suivis de dossier.

Eau potable :

Depuis 2019, la municipalité multiplie les actions et rencontres afin de prévoir les problèmes d'approvisionnement en eau que nous commençons à ressentir depuis 2026.

Rencontre avec Upton, St-Hélène et Acton Vale afin de voir la possibilité d'être approvisionnés en eau par la municipalité d'Acton Vale.

En parallèle, la municipalité continue à faire des recherches et des forages exploratoires un peu partout près du noyau urbain de la municipalité.

En 2024, notre hydrogéologue nous suggère 2 puits déjà existants près du village, mais malheureusement en zone agricole. Ces 2 puits ont peu d'impact pour la culture.

Plusieurs mois à monter un dossier de demande à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ), plus de 900 pages de dossier d'experts tels qu'ingénieur, agronome, hydrogéologue, biologiste, avocat, etc.

Automne 2025, refus de la CPTAQ, à notre grande surprise. Bien que nous ne comprenions pas la décision, nous n'avons pas le choix de l'accepter.

Une nouvelle demande modifiée a été soumise à la fin de l'hiver 2026.

Situation actuelle : suite à la sécheresse de l'été 2025, deux de nos puits ont eu des difficultés de recharge pendant l'hiver 2026.

Suite au printemps pluvieux et à la fonte de la neige, la situation s'est améliorée, mais la consommation excessive en eau des fins de semaine de mai a été très difficile.

Soyez assurés que la municipalité ne chôme pas sur ce dossier tant au niveau de nos experts que de nos employés de voirie, tous travaillent afin de trouver des solutions à court terme afin de régler la situation.

Au niveau du conseil, toutes les possibilités sont étudiées, pouvant même aller jusqu'à un moratoire sur l'émission des permis de construction. Un tel règlement doit être fait de façon sérieuse et légale afin d'éviter des poursuites contre la municipalité.

Projet immobilier rue du Parc :

Un promoteur immobilier a fait l'acquisition d'un terrain sur la rue du Parc. Ce dernier a présenté, il y a quelques mois, à l'inspecteur en bâtiment, un projet immobilier. Ce projet a été soumis au comité consultatif en urbanisme (CCU) de la municipalité, où siègent 2



Saint-Liboire

élus et 3 citoyens. Le projet, considéré comme intéressant, doit être soumis, par son caractère exceptionnel quant au point de vue de l'usage et de la réglementation, à un PPCMOI (projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble). Le conseil municipal a accepté, par résolution lors du conseil de mai, le premier projet de règlement (PPCMOI) concernant 2 dossiers, soit celui de la rue du Parc et celui de la rue St-Patrice. Mardi 26 mai 2026, conformément au règlement de PPCMOI, une réunion d'information a été organisée afin de présenter les projets aux citoyens concernés, de recevoir leurs commentaires et de répondre à leurs questions.

À la suite de cette rencontre, le conseil a décidé de mettre sur pause l'acceptation du deuxième projet de règlement PPCMOI afin de recevoir les commentaires, suggestions et questions des citoyens.

Une rencontre avec notre inspecteur et la direction générale est prévue avec le promoteur dans les prochaines semaines. Advenant la poursuite du projet, les citoyens concernés en seront informés et, comme discuté lors de l'assemblée du 26 mai, le processus d'un registre de signatures à la municipalité sera mis en place pour les opposants au projet. Douze signatures sont requises afin de forcer, le cas échéant, un référendum sur l'acceptation du projet.

Nous sommes encore loin de ces procédures et le conseil est toujours en réflexion pour la suite du dossier. Je tiens cependant à rappeler aux citoyens, comme je l'ai fait mardi le 26 mai, qu'avec les nouvelles OGAT (orientations gouvernementales en aménagement du territoire), les municipalités de notre MRC ne pourront échapper à l'obligation de densifier notre occupation du territoire.

Dossier éolienne :

Vous n'êtes pas sans savoir que 2 promoteurs d'éoliennes se trouvent présentement sur les territoires de St-Dominique et de St-Liboire.

Innergex : éoliennes principalement situées sur le territoire de St-Dominique et quelques-unes sur le territoire de St-Liboire.

Invenergy : éoliennes principalement situées sur le territoire de St-Liboire et quelques-unes sur le territoire de St-Dominique.

La MRC des Maskoutains a élaboré et adopté un (RCI), un règlement de conformité intérimaire, depuis environ un an. Des consultations publiques ont eu lieu pour la présentation et l'acceptation de ce règlement.

Plusieurs consultations publiques de la MRC des Maskoutains à propos des éoliennes ont été tenues au cours des derniers mois.

En janvier et février 2026, le conseil des maires de la MRC a signifié par résolution son intérêt à être partenaire avec ces compagnies dans un éventuel projet éolien.



Saint-Liboire

Le 18 mars 2026, la compagnie Innergex organise des portes ouvertes à St-Dominique de 14 h à 21 h, afin de présenter son projet aux citoyens des deux municipalités concernées et aux citoyens de la MRC.

Au conseil de mai 2026, la municipalité de St-Liboire appuie, par résolution, le projet Innergex.

Les municipalités du Québec, devant les responsabilités accrues et l'augmentation des coûts, cherchent depuis des années à diversifier leur façon de se financer autrement que par la taxe foncière.

Avec les informations que nous possédons, nous considérons qu'il y a là une belle occasion de ralentir l'augmentation des taxes foncières que nous payons tous, propriétaires et locataires, par les redevances annuelles données à la municipalité pendant un minimum de 25 ans.

Pour ce qui est de la compagnie Invenergy, la responsable au dossier nous indique qu'ils vont tenir des portes ouvertes à St-Liboire fin août, début septembre.

Voici les prochaines étapes pour ces dossiers :

- Fin février 2027 : date limite pour les dépôts de projets à Hydro-Québec.
- Août 2027 : décision d'Hydro-Québec quant à l'octroi de contrats aux compagnies.
- Consultations publiques pour les projets acceptés.
- BAPE pour les projets acceptés.
- CPTAQ pour les projets acceptés.
- Acceptabilité sociale.

En ce moment, il est impossible de dire quel projet sera accepté par Hydro-Québec, car il y en aura plusieurs de déposés dans la Montérégie et la région.

Je vous invite à rester ouverts et à vous informer sur les différents sites concernant les éoliennes, que ce soit ceux en faveur ou ceux en défaveur. Je vous invite aussi à participer aux futures portes ouvertes et aux événements.

J'ajoute à ce message différentes coordonnées pour répondre à vos questions.

Pour toute question technique à propos du projet Innergex, veuillez contacter :

M. Henri Kinsman

450-928-2550



Saint-Liboire

MRC des Maskoutains

Site de la MRC

Section : gestion du territoire

Rubrique : énergie éolienne et autres énergies renouvelables.

Vous retrouverez des informations sur le RCI, la vision et les principes en énergies renouvelables, la présentation vidéo d'Hydro-Québec, la présentation des consultations publiques, le rapport de la santé publique et autres.

Lorsque la municipalité appuiera un projet de la compagnie Invenergy, nous vous donnerons les coordonnées.

Comme mentionné lors de la période de questions du conseil de juin, soyez assurés qu'au fur et à mesure des étapes, vous serez toujours informés par la municipalité.

Achat du 1840 rang St-Edouard

La municipalité de St-Liboire s'est entendue avec les propriétaires du 1840 rg St-Edouard pour en faire l'acquisition au coût de 1 000 000 \$.

Valeur marchande de l'immeuble 1 150 000 \$

La municipalité, après évaluation de ses bâtiments actuels, considère que l'achat de cet immeuble vient régler quelques problèmes de relocalisation.

L'achat de l'immeuble servira à y installer l'hôtel de ville, la salle du conseil, les locaux de la FADOQ, les premiers répondants. La municipalité pourra aussi louer 30% de l'immeuble pour différents professionnels.

La bibliothèque située, présentement au 21, place Mauriac sera ensuite déménagée dans les locaux de l'actuel Hôtel de Ville.

Le 21, Place Mauriac, ne répond plus malheureusement aux normes actuelles d'un édifice public. Il ne serait pas rentable de faire actuellement la mise à niveau de ce bâtiment. Éventuellement lorsque tous les occupants seront déménagés, nous entreprendrons la démolition de ce bâtiment.

Explications du règlement d'emprunt de type parapluie de 1 500 000 \$;

Achat de l'immeuble	1 000 000 \$
Taxe de vente env.	150 000 \$
Travaux à faire	350 000 \$



Saint-Liboire

Les travaux prévus, aménagement salle et locaux pour la FADOQ et premiers répondants. Accès au sous-sol pour personnes à mobilité réduite, etc.
Un règlement d'emprunt parapluie permet de moduler l'emprunt à la baisse advenant que les coûts des travaux seraient moins élevés que prévu.

Je termine en vous rappelant que vous pouvez toujours appeler ou contacter par courriel la municipalité pour toutes informations.

Je termine en vous rappelant que la municipalité et les élus, élues ont toujours été accessibles afin que vous puissiez poser vos questions et je vous invite au conseil municipal les premiers mardis de chaque mois où je répondrai à toutes vos questions.

Yves Winter
Maire

5/5

BRISONS L'ISOLEMENT *une amitié à la fois*



Le Trait d'Union Montérégien est à la recherche de bénévoles pour offrir une présence à des personnes isolées



bénévoles recherchés
plus d'information



 450-223-1252

 tumparraine.org

 info@tumparraine.org

 **TUM**
TRAIT D'UNION MONTEREGIEN

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 juin 2026 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Claude Vadnais. et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, en retirant le point 7.6 Adoption 2e projet PPCMOI - 210-216 rue Saint-Patrice, qui sera discuté dans une séance future et en ajoutant le point 3.12 modification de la résolution 2026-03-77

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

Il est proposé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 soit adopté tel que soumis.

Adoption des comptes payés

Il est proposé et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2026 totalisant la somme de 61 503.09\$, en plus des salaires versés au montant de 73 022,25\$ et d'en ratifier le paiement.

Adoption des comptes à payer

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 298 791.50\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration

Adoption du règlement 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

Il est proposé résolu d'adopter le règlement numéro 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

Avis de motion et dépôt de projet Règlement numéro 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Avis de motion

Avis de motion est donné, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 404-26

Il est déposé le projet de règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Embauche inspecteur municipal

Considérant les besoins de la municipalité relativement à l'application des règlements municipaux et à l'inspection du territoire;

Considérant le processus de recrutement effectué par la municipalité;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de Philippe Boisvert-Benoit à titre d'inspecteur municipal et de le désigner comme fonctionnaire désigné pour l'application des règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé et résolu que le conseil municipal procède à l'embauche de Philippe Boisvert-Benoit à titre d'inspecteur municipal à compter du 11 mai 2026.

Que les conditions de travail applicables à cet emploi soient celles convenues entre les parties et approuvées par la direction générale;

Que Philippe Boisvert-Benoit soit autorisé à appliquer les règlements municipaux ainsi qu'à émettre des avis et constats d'infraction dans le cadre de ses fonctions, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Modification de la résolution 2026-04-113 Autorisation pour la délivrance de permis et des constats d'infractions

Considérant que la municipalité avait autorisé, par la résolution no 2026-04-113, un inspecteur municipal à délivrer des constats d'infraction en application des règlements municipaux;

Considérant que l'emploi de cet inspecteur a pris fin;

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce nouvel inspecteur à délivrer des constats d'infraction dans l'exercice de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé et résolu que le conseil municipal modifie la résolution no 2026-04-113 afin de remplacer le nom de l'ancien inspecteur par celui de Philippe Boisvert-Benoit, à titre d'inspecteur municipal;

Que Philippe Boisvert-Benoit soit autorisé à délivrer des constats d'infraction pour toute contravention aux règlements municipaux applicables sur le territoire de la municipalité, conformément aux pouvoirs accordés par la loi et les règlements en vigueur.

Offre TCJ pour la mise à jour du règlement de gestion contractuelle

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) est entrée en vigueur le 1er avril dernier et impose de nouvelles exigences aux municipalités relativement à leur règlement de gestion contractuelle;

Considérant que la municipalité doit modifier son règlement de gestion contractuelle afin de l'adapter aux nouvelles dispositions législatives et à la terminologie désormais utilisée dans la LCOM;

En conséquence, il est proposé et résolu que le conseil municipal mandate Therrien Couture et Jolicoeur afin de procéder à la préparation et à la personnalisation du règlement de gestion contractuelle de la municipalité, incluant les documents requis pour son adoption, pour un montant forfaitaire de 850 \$, plus les taxes applicables;

Planification des besoins en espace 2026-2031 du Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe

Considérant que le Centre de services scolaire a transmis à la municipalité le document intitulé « Planification des besoins en espace 2026-2031 »;

Considérant que conformément à l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'une municipalité locale doit approuver ou refuser cette planification;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document et des modifications qui y ont été apportées;

En conséquence, il est proposé et résolu que le conseil municipal approuve la planification des besoins en espace 2026-2031 telle que déposée par le Centre de services scolaire;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté dont fait partie la municipalité.

Achat de matériel informatique pour le nouveau poste d'inspecteur

Considérant que la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur;

Considérant qu'il est nécessaire de fournir à cet employé les équipements informatiques requis afin d'assurer l'exécution efficace de ses fonctions;

Considérant que l'administration recommande l'achat de matériel informatique comprenant notamment un ordinateur, 2 écrans, des accessoires informatiques et les logiciels nécessaires;

Il est proposé par et résolu que le conseil municipal autorise l'achat du matériel informatique requis pour le nouveau poste d'inspecteur, incluant un ordinateur, deux écrans, les accessoires informatiques et les logiciels nécessaires, conformément aux politiques d'approvisionnement en vigueur et selon les crédits budgétaires disponibles.

Que cette dépense soit effectuée conformément à la soumission reçue de NSlone et que le conseil municipal autorise un montant maximal de 1 700 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de ce matériel informatique.

Acceptation des cahiers de compensation pour les futurs puits

Considérant que des cahiers de compensation doivent être préparés et déposés dans le cadre de la planification et de la réalisation des futurs puits;

Considérant que l'Union des producteurs agricoles (UDA) est mandatée pour préparer les documents requis relatifs aux cahiers de compensation;

Considérant que ces cahiers de compensation visent à documenter les mesures requises afin d'assurer la conformité des travaux aux exigences applicables;

Considérant que le conseil juge opportun d'accepter les cahiers de compensation préparés pour les futurs puits;

En conséquence, il est proposé et résolu d'accepter les cahiers de compensation pour les futurs puits, tels que présentés, et d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires à leur mise en application, conformément aux lois, règlements et exigences en vigueur.

Mandat à la MRC pour la préparation des plans et devis - Gosselin

Considérant qu'il y a une demande du promoteur concernant le projet;

Considérant que des plans et devis doivent être préparés afin de permettre le lancement d'un appel d'offres pour les travaux projetés;

Considérant que la municipalité désire mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer ce travail;

Il est proposé et résolu que le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin de préparer les plans et devis nécessaires au projet ainsi qu'au processus d'appel d'offres;

Modification de la résolution 2026-03-77

Considérant que la résolution 2026-03-77 a été adoptée antérieurement afin de désigner un enchérisseur pour représenter la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de prévoir une personne substitut en cas d'indisponibilité;

Considérant que la municipalité souhaite autoriser monsieur et madame à agir à titre d'enchérisseurs dans l'éventualité où monsieur ne pourrait être disponible;

En conséquence, il est proposé et résolu de modifier la résolution précédemment adoptée afin d'ajouter monsieur et madame à titre d'enchérisseurs autorisés, lesquels pourront agir pour et au nom de la municipalité dans l'éventualité où monsieur ne pourrait être disponible.

Il est également résolu que toutes les autres dispositions de la résolution antérieure demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

Renouvellement de contrat viabilité hivernale

Considérant que le contrat de déneigement et de déglçage conclu avec la municipalité pour l'entretien hivernal du rang Saint-Édouard vient à échéance à la fin de la présente saison;

Considérant que, en raison de règles administratives, ledit contrat ne peut être simplement prolongé et qu'une nouvelle entente doit être conclue;

Considérant que les exigences du nouveau contrat seraient semblables à celles de l'entente actuelle;

Considérant que les caractéristiques du projet seraient les suivantes : une longueur pondérée de 5,582 kilomètres, une longueur physique de 5,582 kilomètres, une durée d'une (1) année avec possibilité de deux (2) renouvellements supplémentaires, une saison contractuelle s'échelonnant du 25 octobre 2026 au 10 avril 2027, la fourniture des matériaux par la municipalité, l'utilisation d'un (1) camion, ainsi qu'un montant estimé de 44 376.90\$ \$;

Il est proposé et résolu que la municipalité confirme son intention de procéder au renouvellement du contrat de viabilité hivernale pour la route concernée, selon les paramètres mentionnés ci-dessus;

Il est également résolu que la direction générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires afin de préparer et de conclure la nouvelle entente conformément aux exigences administratives en vigueur.

Octroi du contrat de déneigement 2026-2027

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de déneigements des rues pour la saison d'hiver 2025-2026; Considérant que les soumissions ont été ouvertes en date du 2 juin 2026 à 10h00, conformément aux règles établies; Considérant que malgré la publication de l'appel d'offres conformément aux règles applicables, une seule soumission a été reçue, soit celle d' Excavation M. Leclerc En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement de la saison d'hiver 2026-2027 à Excavation M. Leclerc, pour un montant total de 66 649.44\$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offre.

PIIA2026-05-01 : 42 rue Lemonde - Lot 1 345 313

Considérant qu'une demande de permis de construction d'une remise a été déposé; Considérant que cette demande de permis est assujettie au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car elle est située dans le noyau villageois; Considérant que l'utilisation de la tôle galvanisée en tant que revêtement extérieur pour la toiture n'est pas conforme à l'article 18.2 du règlement 370-23 de zonage; Considérant que le projet est conforme aux autres normes des règlements d'urbanisme en vigueur ; Considérant que le projet respecte les objectifs et critères de l'article 5 du règlement 367-23 sur les PIIA; En conséquence, il est proposé et résolu d'accepter la demande de PIIA pour le projet de construction d'une remise situé sur le lot 1 345 313 à condition de : Remplacer le matériau prévu pour la toiture de la remise par un matériau conforme au règlement 370-23 de zonage.

PIIA2026-05-02 : 24 rue Lemonde - Lots 1 345 295, 4 670 412, 4 680 975

Considérant qu'une demande de permis de construction conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour la construction d'un gazebo; Considérant que le projet respecte les objectifs et critères de l'article 5 du règlement 367-23 sur les PIIA; En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu d'accepter la demande de PIIA pour la demande de permis de construction d'un gazebo sur l'ensemble de lots 1 345 295, 4 670 412, et 4 680 975 tel que déposé.

PIIA2026-05-03 : 46 rue Parent - Lot 1 345 341

Considérant qu'une demande de permis de construction conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour remplacer la toiture de tôle du bâtiment principal par une toiture en bardeaux noirs; Considérant que le bâtiment principal est une résidence unifamiliale isolée construite en 1900 ; Considérant que le bâtiment accessoire en cours arrière a une toiture en bardeaux; Considérant les objectifs et critères de l'article 4 du règlement 367-23 sur les PIIA ; En conséquence, il est proposé et résolu d'accepter la demande de PIIA pour la demande permis de construction pour le remplacement de la toiture du bâtiment principale pour les motifs suivants : Le paysage urbain environnant présente un bon nombre de bâtiments dont la toiture a été transformée par rapport aux éléments architecturaux d'origine, notamment par l'utilisation de bardeaux, ce qui permet au projet de s'intégrer harmonieusement au milieu environnant. Considérant également que le bâtiment accessoire en cour arrière est déjà recouvert de bardeaux, le remplacement projeté contribue à une certaine cohérence visuelle de l'ensemble. Le projet répond ainsi aux objectifs et critères applicables de l'article 4 du règlement 367-23 sur les PIIA, notamment en favorisant une intervention compatible avec le cadre bâti existant et une intégration respectueuse du milieu.

PIIA2026-05-04 : 56-58 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation d'une résidence bifamiliale isolée sur le lot 5 798 647 conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour permettre un agrandissement du stationnement situé sur les lots 1 346 135, 1 346 192, 5 798 647, et 5 798 648 ; Considérant que des arbustes seront aménagés à proximité du lot 1 345 609, qui est occupé par une résidence unifamiliale isolée; Considérant que le manque d'espace de circulation dans la cours arrière du commerce principalement situé sur le lot 1 346 135 ne permet pas l'aménagement de stationnement en cours arrière ;

Considérant l'absence d'écran végétale ou architecturale entre les espaces de stationnement et la rue Saint-Patrice;
Considérant le manque de démarcation des accès au stationnement, des allés de circulation, et des passages piétons ;

Considérant le manque de démarcation des accès au stationnement et des allés de circulation, ainsi que l'absence de passage piéton;

Considérant les objectifs et critères de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA ;

En conséquence, il est proposé et résolu:

De refuser la demande de PIIA pour l'aménagement du stationnement au 56-58 rue Saint-Patrice pour les raisons suivantes :

Malgré l'amélioration au niveau de l'atténuation des impacts visuels du plan, notamment par l'implantation d'arbustes, le CCU juge que l'aménagement du stationnement ne répond à l'objectif 1 de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA, car il existe encore des impacts visuels importants depuis la rue Saint-Patrice vu l'absence d'écran végétal ou architectural permettant d'atténuer les impacts visuels. De plus, il ne répond pas à l'objectif 2 de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA pour les raisons suivantes :

Les manoeuvres possibles permettant la sortie des cases de stationnement en façade des cases de stationnement en façade du marché Tradition ne sont pas suffisamment sécuritaires ;

PAE2026-05-01 Lot 6 631 025

Considérant qu'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposé pour la zone H-19, conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, incluant le règlement 365-23 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Liboire ;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble respecte les objectifs de l'article 3 du règlement 365-23 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Liboire et de l'article 6 dudit règlement ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu d'accepter la demande de plan d'aménagement d'ensemble de la zone H-19 à condition de déplacer tout arbres et arbustes prévu dans la rive du cours d'eau présent dans la zone H-19 à l'extérieur de la rive.

Appui de la municipalité pour une demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 345 185

Considérant qu'une demande a été déposée auprès de la municipalité afin d'obtenir un appui relativement à une demande de division de lot située en zone agricole;

Considérant que la demande doit être transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autorisation;

Considérant qu'une dérogation mineure a déjà été accordée par la municipalité en lien avec ce projet de division de lot;

Considérant que la division projetée n'aurait pas pour effet de nuire aux activités agricoles du secteur;

Considérant que le projet respecte les objectifs du règlement de zonage municipal et du schéma d'aménagement en vigueur;

Considérant que la demande est évaluée conformément à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles(LPTAA), lequel prévoit les critères applicables à l'analyse d'une demande d'autorisation en zone agricole;

Considérant que la municipalité juge opportun d'appuyer cette demande auprès de la CPTAQ;

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu que le conseil municipal appuie la demande de division de lot déposée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est également résolu que la direction générale soit autorisée à transmettre tous les documents requis et à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation nécessaire au traitement de cette demande.

Demande de dépense pour aménagement estival

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement et à l'embellissement de son territoire pour la saison estivale;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de fleurs et de plants de légumes pour un montant maximal de 400\$, taxes incluses

Procès-verbal

Séance ordinaire du 2 juin 2026

Page 6 de 67

Séance extraordinaire du 9 juin 2026

Autorisation de dépense - Jardi-Boire

Considérant que le comité Jardi-Boire organise des activités et projets visant l'embellissement et l'animation de la municipalité;

Considérant que la municipalité souhaite soutenir les initiatives du comité Jardi-Boire;

En conséquence, il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise une dépense maximale de 500,00 \$ pour le comité Jardi-Boire afin de couvrir les frais liés à ses activités et projets.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Levée de la séance

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h55.

Prochaine
séance du
conseil, Mardi le
7 juillet à 19h00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Liboire, tenue le 9 juin 2026 à 18h00, à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présent :

Monsieur le Maire, Yves Winter

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand

Messieurs les conseillers Michael Bazinet, Claude Vadnais, Kevin Baillargeon et Serge Desjardins.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présent monsieur Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoption du règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

Il est proposé et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 404-26, intitulé Adoption du règlement 404-26 décrétant une dépense de 1 500 000.00\$ et un emprunt de 1 500 000.00\$ pour l'acquisition du bâtiment situé au 1840, rang Saint-Édouard, le réaménagement ainsi que l'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite, décrétant un emprunt de 1 500 000.00\$

Levée de la séance

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente assemblée à 18h10.

CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

Articles de fumeur



Les articles de fumeur sont à l'origine de nombreux incendies. Si vous êtes un fumeur, voici quelques précautions à prendre :



- Rangez toujours les briquets, les allumettes et autres articles de fumeur hors de la portée des enfants.
- Ne fumez jamais au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir. De préférence, fumez à l'extérieur de votre maison.
- Ne laissez jamais une cigarette allumée sans surveillance.



- Ne fumez jamais dans une pièce contenant des produits inflammables, des cylindres d'oxygène ou des bonbonnes d'aérosol (ex. fixatif pour cheveux).
- Utilisez un cendrier profond à large rebord sur une surface stable.
- N'éteignez jamais une cigarette dans un pot à fleurs, une balconnière, dans la terre noire, du paillis ou toute autre matière similaire. Ces matières sont composées de tourbe, de mousse, de copeaux combustibles et d'engrais. Il s'agit de potentielles sources d'incendie lorsqu'elles sont en contact avec une source de chaleur.



- Les cendres de cigarettes ne sont pas compostables. Laissez-les refroidir de 5 à 7 jours dans un contenant métallique avant de les jeter dans les ordures.
- Ayez un extincteur d'incendie portatif à la maison.



Les appareils de vapotage comportent aussi certains risques d'incendie s'ils ne sont pas utilisés adéquatement.

Suivez toujours les recommandations du fabricant tout en évitant d'utiliser votre cigarette électronique en présence d'un cylindre d'oxygène.

Service de prévention incendie
MRC des Maskoutains



Préventionniste : 450 774-3141, poste 3127



prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca

LA PRÉVENTION
ÇA COMMENCE
avec vous !



Nouveauté pour les vendeurs !!!



Nous offrons maintenant à nos vendeurs un service de "Home Staging " inclus, comprenant la mise en valeur et la décoration intérieure de la propriété, ainsi que des photographies professionnelles de haute qualité pour une mise en marché remarquable.



Trouvez vos acheteurs et voyez la commission réduite à 2%.



www.mmeimmobilier.ca

Courriel :
Caroimmolavoie@hotmail.com

DÉCOUVREZ NOS PROPRIÉTÉS



4100, IMPASSE DE L'ANSE,
SAINT-HYACINTHE.

#CENTRIS 26273691

SAINT-HYACINTHE

Spectacle d'humour

AVEC

Pierre-Luc Pomerleau
Fidjie Martell

NUMÉROS INÉDITS
FIN DE TOURNÉE



WORLD
POLICE & FIRE
GAMES
PERTH 2027
JEUX MONDIAUX
DES POLICIERS ET
DES POMPIERS



HUMORISTE, ANIMATEUR CKOI

Pour les billets,
scannez le code QR



17 octobre 2026

20H - BILLETS RÉGULIERS (50\$)
COLLEGE SAINT-MAURICE



HUMORISTE, AUTRICE

Achetez vos billets rapidement et profitez
des meilleures places disponibles!